

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

## ABONNEMENTS

UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr. 11 fr. 6 fr.	
Autres Départements...	24 fr. 13 fr. 7 fr.	

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-s-S., Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

À Paris : à l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

## LA JOURNÉE

**L'Affaire Dreyfus :** L'ordonnance de M. Bertulus est venue aujourd'hui devant la Chambre des mises en accusation.

**La guerre hispano-américaine :** La situation des Espagnols à Manille est désespérée. Les Américains finissent rapidement une campagne contre Porto Rico.

**Les Carlistes :** tout comme les Communiards en 1871 — profitent des angoisses patriotiques de l'Espagne pour tenter un soulèvement en faveur de leur prétendant.

**La mort de Bismarck :** Les souverains d'Allemagne sont arrivés à Friedrichsruh hier à cinq heures du soir.

Les obsèques auront lieu probablement jeudi.

## Christianisme Social

### PRINCIPE FONDAMENTAL

Le droit du peuple fondé sur l'égalité originelle qui est l'un des principes fondamentaux de la doctrine démocratique est indépendant, remarquons-le bien, de toute constitution politique ; aussi nous ne protestons point contre ceux qui enseignent que la démocratie peut exister dans l'ordre monarchique comme dans l'ordre républicain.

Il s'agit en effet ici d'un principe de droit naturel et chacun reconnaît que le droit naturel est au-dessus de toute forme de gouvernement. Cette forme peut varier, doit varier, selon les temps, les lieux, les circonstances diverses de la vie des nations ; on conçoit très bien qu'elle ne puisse être la même dans la Sparte de Lycurgue ou à Athènes de Thémistocle, dans la France féodale ou la Suisse confédérée. Selon les circonstances, le droit historique lui-même peut prendre une importance plus ou moins grande, et même recevoir des atténuations ; mais partout le droit naturel doit être le même parce qu'il est au-dessus des contingences et qu'il appartient directement à l'ordre providentiel.

Et cela est si vrai que, à certaines époques troublées, le peuple, quel que soit son état politique, reprend spontanément la charge de défendre lui-même ce droit, charge jusque-là abandonnée à un gouvernement qui s'affole ou se trouve notoirement au-dessous de sa fonction. Ainsi la Ligue au XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi tout récemment en France le soulèvement universel à propos du procès Zola, ainsi les innombrables meetings qui en 1884 agitent l'Angleterre à l'occasion de la loi électorale, ainsi les cortèges composés de centaines de mille hommes que le parti catholique et le parti libéral firent défiler sous les fenêtres du roi des Belges en 1882.

Sans doute, il peut y avoir en ces cas un mouvement révolutionnaire dont il est facile d'abuser — de quoi n'abuse-t-on pas ? Mais il n'en est pas moins vrai qu'au fond se trouve un sentiment très noble, la volonté d'un peuple de se mettre lui-même en présence des réalités de positions et de se sentir responsable de la solution des grands intérêts qui se rapportent à son existence économique ou sociale. Et la chose est si vraie que, par exemple, en Suisse où existe l'institution si démocratique du *referendum*, nous voyons les électeurs se préoccuper à tel point de l'accomplissement de ce devoir que, dans ce cas, le nombre des votants dépasse d'ordinaire 80 et 85 p. 0/0 et qu'il n'est jamais descendu au-dessous de 66 p. 0/0.

Aussi, disons-le en passant, le *referendum* fait-il partie du programme des revendications démocratiques ; c'est l'antidote du *Césarisme* ; habituant le peuple à se prononcer sur les idées plus que sur les hommes, à ne pas incarner ces idées dans des personnages politiques, mais à les juger directement, il supprime ce que le pouvoir paraît avoir de trop personnel.

« Ce que le *referendum* enseigne au peuple, dit un excellent article de la *Revue Politique et Parle-*

mentaire (1), c'est à dépouiller l'idée qu'il veut faire triompher de la forme personnelle qu'on lui donne dans les pays qui ne connaissent pas l'élection. Nanti du *referendum* un peuple perd peu à peu la conception césarienne du chef nécessaire. Il ne porte plus personne sur le pavoi. Au lieu de le confier, il l'exerce. Il ne dit plus : je veux tel maître. Il dit : je veux telle loi. C'est une école d'initiative et de liberté. C'est bien ainsi, apparemment, que l'ont compris les démocrates comme MM. Millerand, Brousse, Henri Maret, de Lanessan, qui l'ont approuvé. C'est ainsi que comprennent les Suisses. Le gouvernement, à leurs yeux, au dire de M. Numa Droz, a, grâce à l'usage du *referendum*, un caractère essentiellement impersonnel. Voilà ce qu'est le *referendum* au point de vue des principes : l'antidote du césarisme. »

La méconnaissance du droit naturel du peuple n'a jamais pu durer sans engendrer de redoutables révolutions. Le problème se présentait parfois tout d'abord sous sa forme politique, comme en Grèce et en Asie-Mineure où tous les citoyens réclamaient le partage égal des droits de la souveraineté, mais il ne tardait pas à prendre des proportions plus vastes, il posait la question d'une certaine égalité économique comme nécessaire au maintien de l'égalité politique et il engendrait les guerres fratricides et sanglantes entre les riches et les pauvres d'un même pays ou d'une même cité.

Toutefois et c'est en cela que notre démocratie se distingue de la prétendue démocratie hellénique, qui n'était vraiment pas digne de ce nom, il y avait toute une classe d'hommes qui restait en dehors du mouvement. Aristote qui, dans la *Politique*, traite à fond le problème des rapports de l'égalité politique et des inégalités économiques, n'a pas l'air de supposer un seul instant que les solutions du problème pussent être appliquées à tous les hommes en tant qu'hommes, aux esclaves, aux serfs, aux métèques, aussi bien qu'aux citoyens. Il va plus loin : il accepte l'esclavage comme une institution nécessaire et il ne juge pas possible la vie d'une société où des esclaves n'existeraient pas.

Ce que nous disons de la Grèce nous pouvons aussi le dire de Rome ; seulement à Rome le problème n'eut pas le temps de se poser dans toute son étendue : d'abord parce que de fortes institutions, constitutions des municipes, des colonies, des villes libres et alliées où le cens jouait un si grand rôle, maintinrent la prépondérance des classes riches ; ensuite parce que les questions concernant le suffrage par tribus, la jouissance de l'*ager publicus* et les distributions de vivres au dépend du trésor public amusèrent le peuple jusqu'au moment où l'empire s'établit et étouffa toute velléité de revendications populaires, comme la conquête macédonienne d'abord, la conquête romaine ensuite, les avaient étouffées dans le monde hellénique.

Ainsi l'avortement de la démocratie fut complet dans le monde antique (2) ou plutôt pour dire vrai, il n'y eut jamais un véritable effort vers la démocratie.

Notre travail est tout autre, nos principes se réclament non du droit du nombre et du droit de la force, mais du droit naturel, du droit historique et du droit chrétien ; nous nous appuyons sur la nature des choses et c'est pourquoi nous marchons pleins de confiance vers l'avenir.

L'Abbé NAUDET.

(1) Numéro de novembre 1897. P. 263-264.  
(2) Q. Claudi Jeannet : *Les grandes époques de l'histoire économique*, p. 7.

## L'ESPIONNAGE

Nous n'aurons pas retenu beaucoup de la dernière guerre, nous n'avons pas appris à nous méfier de la nuée d'espions que l'Allemagne et l'Angleterre entretiennent aujourd'hui comme alors, à grands frais, sur notre territoire.

Les sociétés bibliques et l'Armée du Salut recèlent sûrement un certain nombre d'agents politiques qui ne chantent pas uniquement les louanges de la maréchale, et pour qui le moindre document militaire a une autre valeur que les sermons les plus onctueux du général fantoche.

Mais ce ne sont pas les sociétés d'es-

piens ni les enfants perdus du kaiser Guillaume qui nous feront le plus de mal. C'est notre incurable confiance, notre impardonnable légèreté.

On adit qu'un espion et officier prussien, Watter, avait servi de cocher au ministre de la guerre en tournée d'inspection des Alpes. Le général Mercier s'est défendu, il est vrai, d'avoir pris comme confident de ses observations ce dangereux auxiliaire.

Cependant l'historiette ne serait pas pour nous étonner davantage que celle arrivée hier à l'amiral Humann, commandant en chef de l'escadre d'évolution de Toulon.

Cet amiral, porteur de documents importants sur les manœuvres navales, n'aurait pas consenti à s'embarquer de la sacoche les contenant pour une courte halte au buffet de Marseille, et un espion, mettant immédiatement à profit sa négligence, se serait emparé des valeurs et des papiers du loup de mer, transportés aujourd'hui en lieu sûr à l'étranger, après avoir été confiés si imprudemment à un amiral français.

Guillaume II et Victoria portent beaucoup d'intérêt à notre escadre et veulent être tenus au courant de la manière dont elle se comportera dans l'attaque de Marseille, de Toulon et de la Corse. La défense mobile de nos côtes ne les laisse pas non plus indifférents.

Grâce au commandant en chef de notre escadre, ils sont renseignés. Mais, en vérité, de telles distractions dépassent la mesure de la fantaisie permise au commandement, et on peut se demander en France s'il va falloir faire surveiller les chefs d'armée ou confier à des caporaux, qui ont encore la crainte rassurante des conseils de guerre, les dépôts les plus précieux.

Les journaux étrangers seront, une fois de plus, intéressants à lire. Ils nous apprendront peut-être ce qu'il faut penser de notre marine, comme ils nous ont appris la valeur de notre artillerie nouvelle, de notre canon mystérieux, que nous ne savions pas : tirer seize coups à la minute, avec une précision toute mathématique et sans aucun recul, grâce à l'ingénieur dispositif de l'affût.

Il se rencontrera cependant des Français qui aimeraient mieux ne pas être informés du tout de nos progrès militaires que de l'être par l'ennemi.

Martel.

## TRIBUNAUX D'ARBITRAGE des Assurances ouvrières en Allemagne

Il existe, en ce moment, en Allemagne 1483 tribunaux d'arbitrage pour les assurances ouvrières.

Les capitales des provinces sont représentées dans une large proportion, Berlin en compte 61, Breslau, 32, Magdebourg, 24, Hanovre, 26, Cologne, 23, et cependant ces tribunaux sont loin de suffire pour permettre une prompt expédition des affaires soumises à leurs délibérations.

Les lois d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité embrassent 436 tribunaux d'arbitrage.

Il y a à peu près autant de tribunaux que de circonscriptions. Dans 60 tribunaux seulement il y eut 10 sessions : pour 342, le chiffre des affaires portées devant leur ressort monta à près de 60. Pour un grand nombre, ce chiffre ne fut jamais atteint.

Les assurances pour les ouvriers de la campagne et des forêts présentent le plus grand nombre de tribunaux : 552, un pour chaque arrondissement.

Sur ce chiffre, 15 seulement furent convoqués pour 10 sessions, plus de la moitié n'en compta que 2 ou 3.

Pour 500 tribunaux exactement le chiffre des appels ne dépassa pas 60.

Les assurances pour les ouvriers du métier comprennent 243 tribunaux d'arbitrage répartis entre un ou plusieurs arrondissements : 190 tribunaux embrassent même plusieurs provinces et rendent les appels assez difficiles. 37 tribunaux seulement tirent plus de 10 sessions et dans plus de la moitié, du reste, les appels ne dépassèrent pas les 40. Aussi bien ce travail est-il considéré comme insuffisant.

Les tribunaux d'arbitrage pour les services de l'empire, l'armée exceptée, se partagent de la manière suivante : 32 tribunaux pour les assurances contre les accidents à la campagne, autant de tribunaux que d'arrondissements ; 20 tribunaux pour les chemins de fer d'Etat, autant de tribunaux que de ressorts administratifs ; 3 tribunaux pour la marine, à Dantzig, à Kiel, à Wilhelmshaven ; 4 tribunaux pour la construction marine ; 3 tribunaux pour les travaux publics ; 1 tribunal pour l'exploitation financière du canal de l'empereur Guillaume ; 1 tribunal pour l'administration des postes et télégraphes, la Bavière et le Wurtemberg exceptés.

Les affaires portées devant ces tribunaux d'arbitrage n'ont pas été bien nombreuses. Le tribunal de Sarbrück a eu 21 appels et 12 sessions, celui de Kattowitz, 8 appels et 11 sessions, ce-

lui de Berlin, 88 appels et 8 sessions, les trois pour affaires interjetées par les ouvriers des chemins de fer.

Dans la plupart de ces tribunaux, deux réclamations se font jour : les assurés demandent que la fixation de la rente ne soit pas remise à un trop long délai et qu'on leur donne la possibilité de venir eux-mêmes défendre leurs intérêts. Le rapport sur le fonctionnement des tribunaux d'arbitrage démontre que ces deux revendications sont fondées.

H. Gotty.

## Echos & Nouvelles

### CALENDRIER

Mercredi 3 août. — 215<sup>e</sup> jour.  
Lever du soleil, 4 h. 37 ; coucher, 7 h. 34.

Lune, P. L.  
Saint Valter.  
Sainte Lydie.

1898. — Bruxelles. — Les débats du procès Lghaire recommencent sur appel du gouvernement anglais. M. Lohaire avait fait fusiller l'aviateur anglais Stokes, qui fournissait des armes aux Arabes. M. Lohaire avait été acquitté en première instance.

### LE TEMPS

Hier matin à 7 heures, les températures les plus basses ont été observées sur le centre de l'Europe (Berne 10, Vienne 13) ; on notait, au même instant, 17<sup>e</sup> à Arkanzel, Dublin, Bordeaux et 20<sup>e</sup> à Trieste, il a encore baissé sur le nord et l'ouest du continent et les fortes pressions se retirent sur l'Océan.  
Le temps semble devoir être orageux.

### LA SANTÉ DU PAPE

Nous sommes autorisés à démentir d'une façon absolue tous les bruits alarmants que l'on fait courir au sujet de la santé du Pape. Léon XIII a conservé la même activité, la même facilité de travail que précédemment.  
Avant hier il a reçu M. Henri Lorin, membre du conseil national de la Démocratie Chrétienne et s'est longuement entretenu avec lui.

### PÈLERINAGE OUVRIER

Un fait qui démontre la fausseté de ces nouvelles alarmantes, c'est que le Saint Père a consenti à recevoir un nombreux pèlerinage d'ouvriers que lui conduit notre ami, M. Léon Harmel.  
Le pèlerinage est parti hier de Paris à deux heures de l'après-midi.

### PRIX DE ROME

Parmi les noms que nous avons cités récemment au sujet du concours pour le prix de Rome, les Lyonnais ont dû être étonnés de ne pas voir ceux de MM. Descôte et Vermare, deux de leurs compatriotes.

M. Descôte, concourant pour le prix de peinture, avait présenté une composition assez intéressante, de l'avis de tout le monde, mais insuffisante, par comparaison aux autres.  
Pour M. Vermare, sculpteur, l'indifférence du jury à son égard a surpris beaucoup de gens, ceux surtout qui savent que l'artiste d'avenir... et de présent nous avons envoyé aux Parisiens.  
Cette exclusion de toute récompense, absolument injustifiée, viendrait-elle d'une coterie, d'une « petite chapelle » hostile à l'élément lyonnais, ou tout simplement de la répulsion instinctive de certains professeurs pour tout ce qui montre chez les jeunes une tendance en l'originalement et la supériorité du talent.

De l'avis de tous les critiques parisiens, — je parle des critiques sérieux, non des snobs, — le concours de M. Vermare était le meilleur, tant par la science dont il faisait preuve que par le sentiment de la composition et l'habileté du métier.  
M. Vermare aurait sans doute éprouvé du plaisir à profiter des avantages que procure le prix de Rome ; il n'en aurait pas monté d'un point dans l'estime des connaisseurs. Depuis longtemps on sait que le prix de Rome n'est pas un brevet de valeur artistique, mais de docilité scolaire, et souvent l'une exclut l'autre.

### LA RÉSURRECTION DU CARLISME

La guerre hispano-américaine et le désastre des Espagnols ont ravi dans la péninsule la vieille agitation carliste, et les dépêches affirment que nous sommes à la veille d'une nouvelle insurrection.

Voici, à ce propos, un lugubre et héroïque souvenir de la dernière insurrection, dont le général Cabrera fut un des chefs.

« Les « cristinos » (partisans de la reine Christine) menaçaient un village où se tenait Cabrera avec une poignée d'hommes... et sa vieille mère paralysée.

« Impossible de résister, dit-il à sa mère nous allons fuir : reste à la maison, le général Mina ne sera pas assez lâche pour le faire du mal.  
Cabrera se trompait. Le général ordonna qu'on descendit la pauvre vieille dans la cour de la maison et la fit fusiller sur son fauteuil. Lorsque Cabrera apprit cette affreuse nouvelle il ne poussa pas un cri, et ne versa pas une larme ; mais au prochain village « Cristino » dont il s'empara, il manda l'alcade et lui dit :

« Seigneur alcade, choisissez les douze jeunes filles les plus jolies et les mieux dotées du pays, qu'elles revêtent des habits de mariées et viennent me trouver.

L'alcade obéit. Les jeunes filles comparurent... Et Cabrera les fit fusiller.

Lorsqu'il fut convenu avec les Cristinos qu'on ne fusillerait plus aucun prisonnier, Cabrera dit :

« Je signe la convention, mais j'exige qu'une exception soit faite pour deux hommes. Moi, d'abord, le général Mina ensuite, si vous me

prenez, tuez moi — si je prends Mina, je le tuerai.  
Et il le tua.

### UN RAPHAEL

« On vient, pareil-il, de trouver à Paris, chez une charbonnière des Gobelins, un Raphaël merveilleux : une « Aur re » dont on avait perdu la trace depuis longtemps.  
Les experts discutent !

### MES CISEAUX

Comment naissent les jurons :  
L'homme de la poutre au pot avait coutume de dire, presque aussi souvent que « Ventre saint gris », un autre juron : « Je renie Dieu ». C'était inconnu en public, et son confesseur, le père Colon, lui fit remarquer :  
« Il n'y a pas de nom, objecte le roi, qui me vienne plus facilement aux lèvres que le nom de Dieu, si ce n'est peut-être le vôtre...  
— Eh bien, sire, c'est parfait ; dites donc alors : Je renie Colon.  
Et cela devint Jarnicoton ».

## Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES & TÉLÉPHONIQUES SPÉCIAUX

### Informations

#### M. TILLAYE

Le ministre des travaux publics est arrivé au Havre par le rapide de 8 heures.

M. Tillaye a été accompagné du préfet de la Seine-Inférieure et de l'inspecteur général des ponts et chaussées.

Le ministre a été reçu sur le quai de la gare par le sous-préfet, le maire, le président de la chambre de commerce, les autorités civiles, militaires et maritimes. Le ministre a pris place dans un landau où la présidence qui l'accompagnait directement à la villa de la Côte, où le président le reçut à déjeuner.

Le ministre des travaux publics vient assister à la cérémonie de la pose de la première pierre de la ligne qui aura lieu ce soir à 5 heures, en présence du chef de l'Etat.

#### M. DELCASÉ

Paris. — M. Delcassé ministre des affaires étrangères, est rentré à Paris venant du Havre, où il s'était rendu pour conférer avec le président de la République.

#### L'OPÉRATION DE M. LÉONTIEFF

Paris. — L'opération que devait subir le comte de Léontieff à la suite de la blessure assez grave reçue en Abyssinie, a été pratiquée ce matin à 9 heures par le professeur Poirier assisté de M. Dieulafoy. Cette opération a entièrement réussi. Les fragments minuscules d'un porte-cigares qui entraînés dans la jambe gauche avaient amené une perforation dans l'os ont pu être extraits. L'état général du malade est très bon et M. le professeur Poirier n'a pas jugé utile de rédiger un bulletin.

## LA MORT DE BISMARCK

### De quoi est mort Bismarck

Paris. — Le correspondant du *Figaro* à Friedrichsruh cite un mot du docteur Schweninger qu'il donne comme textuel :

« Le prince n'est pas mort de maladie. Il est mort de vieillesse... et d'autre chose seulement. Cette autre chose, je ne peux, ou ne veux pas vous la dire. »

Notre confrère ajoute qu'en disant ces mots, le docteur Schweninger avait son joli sourire malin. M. de Bismarck, se demanda-t-il, aurait-il été victime d'une de ses imprudences dont il était coutumier ?

### L'empereur Guillaume

Paris. — Tout l'intérêt se concentre maintenant, à Friedrichsruh, dans la lutte que la famille soutient contre l'Allemagne entière, au sujet des obsèques de M. de Bismarck.

Hier, après son premier télégramme de condoléances, l'empereur en a envoyé plusieurs autres, pour préparer les funérailles somptueuses.

Plusieurs princes régnants s'étaient annoncés. Le comte Herbert leur a répondu que les funérailles n'auraient pas lieu ces jours-ci.

Vous savez que, pour éviter à tout prix ces élans de reconnaissance tardive, la famille a fait embaumer le corps, évitant ainsi des obsèques immédiates.

Le docteur Schweninger m'a déclaré, ce soir lundi, que l'empereur n'avait pas encore annoncé sa visite à Friedrichsruh. Il est possible que, contrarié dans ses projets, froissé peut-être dans son amour-propre par l'épithète choisie par M. de Bismarck, il renonce à sa visite. Toutefois, il peut arriver, sans se faire annoncer, cette nuit.

Paris. — Une autre dépêche de Friedrichsruh dit que l'empereur est attendu pour ce matin à 7 heures.

Allées et venues officielles Friedrichsruh. — Le chancelier de l'empire, le prince de Hohenlohe, ac-

compagné du prince de Schönbeum, est arrivé hier à huit heures du soir pour une courte visite à Friedrichsruh.

Hier soir, en présence du chancelier de l'empire, a été scellé le cercueil du prince de Bismarck. Le chancelier est reparti immédiatement après.

Kiel. — L'empereur est arrivé à bord du *Hohenzollern* à neuf heures et demie du soir, salué par les navires de l'escadre.

Kiel. — L'impératrice est arrivée à neuf heures trente-quatre, en vêtements de deuil. Elle s'est rendue au château, puis au mouillage du *Hohenzollern*.

M. de Bulow est également arrivé.

### Préparatifs des obsèques

Berlin. — Les souverains allemands arriveront à Friedrichsruh cette après-midi, à 4 heures 1/2. La cérémonie religieuse aura lieu définitivement à 6 heures.

L'empereur a déclaré qu'on donnerait suite aux dernières volontés du prince en ce qui concerne l'inhumation.

Ce matin, plusieurs couronnes sont arrivées à Friedrichsruh. Une entre autres très grande et très belle qui a été envoyée par la maison Bleichweder, dont l'ancien chef jouissait de la confiance entière du prince de Bismarck.

Les mesures d'ordre sont toujours très rigoureuses suivant le désir exprimé par la famille.

Le comte Herbert, fils aîné du défunt est assez sérieusement malade.

La sœur de Bismarck est arrivée hier soir à Friedrichsruh.

Hier soir, les docteurs Schweininger et Chrysanter, afin d'arrêter la décomposition qui s'était déjà manifestée, ont embaumé le corps, quoique nécessairement d'une façon rudimentaire. Ce travail a duré trois heures.

Hambourg. — D'après une dépêche du comte Herbert de Bismarck au duc de Meiningen, l'inhumation définitive du prince de Bismarck aura lieu dans quelques semaines, lorsque le mausolée sera édifié.

L'impératrice a traversé en train spécial Hambourg, se rendant à Kiel. Contrairement aux premières nouvelles l'empereur et l'impératrice resteraient à Kiel et viendraient seulement à Friedrichsruh pour assister à la cérémonie provisoire.

Selon les dépêches de Berlin, l'empereur avait l'intention d'organiser des funérailles pompes. Le catafalque eût été dressé sous le péristyle du Reichstag, et toute la garnison eût été présente. Cette cérémonie est rendue impossible par la publication des dernières volontés du prince de Bismarck.

Hambourg. — A la suite du refus du comte Herbert de Bismarck d'accepter les funérailles solennelles projetées par l'empereur, la cérémonie funéraire fixée à aujourd'hui aura lieu dans un cercle intime composé de la famille et des serviteurs. Le château a été tendu de draperies noires rehaussées des armoiries du prince de Bismarck. A la nuit tombante a été apporté le cercueil de chêne et de plomb. Après la cérémonie d'aujourd'hui, le cercueil restera déposé dans la tour de Friedrichsruh jusqu'à fin septembre. A cette époque, il sera solennellement inhumé dans le mausolée sur la colline de Schneckenberg, en face du château.

Le comte Herbert de Bismarck est souffrant par suite d'émotion et de fatigue.

## L'Affaire Dreyfus

L'ordonnance Bertulus et la chambre des mises en accusation

La Chambre des mises en accusation est actuellement réunie pour statuer sur l'opposition faite par le colonel Picquart et le ministre public à l'ordonnance de M. Bertulus relativement à la plainte formulée par M. Picquart contre M. du Paty de Clam. Les débats ont lieu dans le huis-clos le plus absolu. M. Caze préside l'audience. L'avocat général Blondel occupe le siège du ministère public et donnera également ses réquisitions, puis il sera donné lecture par le greffier des 2 mémoires déposés au nom de M. Picquart, partie civile, mémoires émanant en fait l'un du colonel Picquart lui-même, l'autre en droit de M. Fernand Labori, l'autre en droit de M. Fernand Labori, l'autre la Cour entrera en délibération. L'arrêt sera rendu soit à l'audience d'aujourd'hui, soit plus vraisemblablement vendredi prochain.

Après l'expédition de quelques affaires sans grand intérêt, la chambre des mises en accusation a commencé, à 2 heures, l'examen de l'affaire du Paty de Clam.

L'avocat général Blondel, qui n'avait pas siégé au début de l'audience, est venu occuper le siège du ministère public. Les huis-clos ne permet pas d'entrer dans le détail des conclusions. On sait cependant que le ministère public a conclu à l'incompétence af-

(1) C. de Lavelay : *Le gouvernement de la Démocratie*, chap. du *Referendum*.

solue de M. Bertulus, donnant en cela raison à M. Feuillioley, procureur de la République.

Le ministère public a également examiné le fond de la plainte et déclaré ne point trouver dans le dossier Esterhazy trace de complicité du lieutenant colonel du Paty de Clam.

Après la lecture de ses réquisitions, M. Blondel s'est retiré et M. Horson, greffier, a donné lecture des mémoires déposés.

M. Leblois au Palais

Paris. — M. Leblois, accompagné de M. Fabre, son avocat, s'est rendu à 1 h. 42 cet après-midi au Palais de justice. Il a été introduit aussitôt dans le cabinet de M. Fabre, juge d'instruction.

La plainte Christian Esterhazy

Paris. — Les journaux chers à M. Zola ont publié hier quelques lettres émanant du neveu du commandant Esterhazy, M. Christian Esterhazy. Celles-ci ne tendent à prouver qu'une chose, c'est qu'au cours de négociations d'argent, le commandant Esterhazy ne se serait peut-être pas montré d'une très fine délicatesse. M. le procureur de la République Feuillioley se réserve d'examiner les motifs pour lesquels cette plainte a été déposée afin de voir s'ils nécessitent une nouvelle enquête.

Mais quel rapport avec Dreyfus ? Le parquet a ordonné une enquête préalable, afin d'examiner le bien fondé de la plainte de M. Christian Esterhazy contre le commandant.

Le procureur de la République va examiner la nature des faits reprochés au commandant, afin de savoir s'il y a adhésion ou bien si l'affaire, purement financière, ne relève pas du tribunal civil.

Déclaration de M. Salle

On se rappelle le bruit qui a été mené autour d'une prétendue confidence qui aurait été faite à M. Emile Salle, ancien avocat à la Cour de Paris, par un des officiers du conseil de guerre qui a condamné Dreyfus, au sujet de certaines pièces qui auraient été irrégulièrement communiquées au conseil, à l'insu, disaient les nouvelles dreyfusardes, de l'accusé Dreyfus et de son défenseur, M. Demange.

Or, M. Emile Salle a adressé à *Gaulois* une lettre qui détruit complètement la version du syndicat. En voici les passages principaux :

« Ce qu'on a appelé mon intervention dans l'affaire Zola n'est pas autre chose qu'une légende. Je ne suis pas intervenu, mais on a cherché à me faire intervenir. Les amis de Dreyfus ont propagé dans les journaux un récit dans lequel ils me faisaient jouer un rôle qui tendait à établir l'innocence de Dreyfus.

« Les adversaires de Dreyfus m'ont alors accablé de lettres injurieuses, menaçantes ; ils m'ont outragé publiquement dans leurs journaux, ils m'ont appelé et m'appellent encore dreyfusard.

« Ses partisans ne m'ont pas ménagé non plus leurs attaques violentes, parce que je me suis refusé à faire une déclaration conforme à leur désir. Assigné comme témoin dans le procès et habitué au respect de la justice, mon devoir était de garder le silence jusqu'au jour où j'aurais à déposer sous la foi du serment. Or, on se rappelle qu'à l'audience la parole ne m'a été donnée que sur l'affaire Esterhazy que je ne connais pas.

« Dans ces circonstances, je me crois autorisé à saisir l'occasion qui se présente de faire connaître la vérité en ce qui me concerne. « Donc je déclare que si j'avais pu parler, ma déposition se serait ainsi résumée : rien, ni dans mes actes, ni dans mes paroles, n'a jamais permis et ne permet encore de penser que j'aie pu croire, que je croie encore à l'innocence du condamné et que j'aie entendu me faire le complice de M. Zola dans l'œuvre néfaste qu'il a entreprise. »

M. Grimaux à Nantes

Le congrès national des Sociétés pour l'avancement des sciences s'ouvre, jeudi, à Nantes, sous la présidence du dreyfusard Grimaux.

On s'attend à de violentes manifestations antisémites et antidreyfusardes.

Les brigades de gendarmerie des en-

viron de Nantes vont être appelées. De sérieuses mesures de police sont prises.

Les journaux le *Nouveliste*, l'*Ouest populaire*, le *Progrès*, l'*Espérance du Peuple* protestent contre la venue de M. Grimaux. Seul le *Phare de la Loire*, organe dreyfusard, s'applaudit de cet événement.

LA GUERRE

HISPANO-AMERICAINE

Aux Philippines

LA FIN

Manille. — Les opérations sont terminées devant Manille. Il est probable que la ville se rendra à la première sommation qui sera faite. Lorsque le général Merritt sera prêt, peut-être attendra-t-on l'arrivée du *Monteron* afin d'être plus sûr de ne pas rencontrer de résistance.

Le général Merritt compte prendre possession du télégraphe entre Balvor et la baie de Boranague. Il est à craindre que cela ne précipite la résistance d'Aguinido aux Américains. La population de l'île serait heureuse que les Américains délassent à rétablir l'ordre et à délivrer du gouvernement des rebelles qui n'est pas populaire.

Le temps est pluvieux et les troupes, exposées aux intempéries, souffrent beaucoup sur les terres basses où est établi le camp.

A Cuba

ARRRESTATION ARBITRAIRE D'UN COUSIN FRANÇAIS

Paris. — On nous communique la note suivante :

« Notre agent consulaire à Gibara (Cuba), ayant été fait prisonnier, le ministre de la marine a envoyé le commandant du *Destin* pour réclamer notre consul. Le général américain s'est empressé de mettre notre agent consulaire en liberté, après deux jours de détention.

REBELLION DES VOLONTAIRES ESPAGNOLS

New-York. — Une dépêche de Washington dit qu'on signale quelques actes d'insoumission de volontaires à la Havane. Les volontaires auraient fait une manifestation contre le maréchal Blanco. La garde civile aura télégraphiquement l'ordre d'accourir pour calmer la rébellion qui est une des plus sérieuses parmi celles qui se soient produites jusqu'ici.

A Porto-Rico

LES AMÉRICAINS A JUAN DIAZ

Ponce. — Le colonel Hulings avec 40 batteries a occupé Juan Diaz samedi soir.

Le colonel Hulings a lancé une proclamation dans laquelle il dit que les habitants, ainsi que leurs biens, seront respectés.

Toutes les forces américaines sont concentrées à Ponce.

Le croiseur américain *Columbia* s'est échoué en essayant de pénétrer dans le port. Il doit débarquer 1.200 tonnes de charbon et sera probablement renfloué sans avaries.

Des déserteurs espagnols appartenant aux volontaires continuent à se joindre aux Américains.

Le rapport que le général Otega concentre les forces espagnoles à Arbonito, de sorte qu'on peut s'attendre à un nouveau combat acharné.

Le général Macias, capitaine général de Porto-Rico a ordonné aux troupes régulières de s'emparer des fonds publics de Guyano.

Les habitants se sont opposés à cette mesure et ont appelé le général Miles, qui a décidé qu'une démonstration navale devant ce port serait nécessaire.

En Espagne

LA GUERRE DES CARLISTES

Madrid. — On signale l'apparition d'une bande carliste près de la *Sea de Urgel*. Elle se compose d'environ de 300 individus parmi lesquels une centaine de cavaliers armés du sabre et de la carabine.

Les autorités de la Catalogne ont lancé à la suite de cette bande trois

compagnies du régiment de Saint-Quintin et deux escadrons de cavalerie.

Ordre a été envoyé aux autorités de surveiller plus que jamais la frontière des Pyrénées, principale voie dont les carlistes se vantent de pouvoir disposer pour faire entrer tous les éléments nécessaires à un soulèvement.

UN NOUVEL IMPOT

Madrid. — On prétend que les grains importés en Espagne seront frappés d'un nouvel impôt de six pesetas.

Aux Etats-Unis

DÉPART DE TROUPES

San-Francisco. — On annonce officiellement qu'une nouvelle flotte de transports partira jeudi pour Honolulu et les Philippines avec des troupes, des chevaux, des mules et des équipements.

La Paix

SOLUTION PROCHAINE

Washington. — Suivant la *Post*, aussitôt que l'Espagne aura accepté les conditions de paix, le président Mac Kinley convoquera les deux Chambres du Congrès, en session extraordinaire, pour délibérer sur la question de l'adoption d'une législation spéciale militaire.

L'armée volontaire cessant d'exister après la guerre, les réguliers seront rétablis sur le pied de paix. On calcule qu'une armée de 100.000 hommes sera nécessaire aux Etats-Unis.

Le président propose d'affecter 50.000 hommes à Cuba, 30.000 aux Philippines et 20.000 à Porto-Rico.

CONSEIL DES AMBASSADEURS

London. — Le correspondant du *Daily Mail* à Madrid annonce que le ministre des affaires étrangères a eu une longue entrevue avec les ambassadeurs de France, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie et aussi avec M. Sagasta.

Après la réception d'une nouvelle dépêche de M. Cambon, ambassadeur de France à Washington, un conseil de cabinet a été convoqué. Le conseil a tenu deux séances.

Après la dernière séance, les ministres ont refusé de donner des indications.

L'opinion générale est que le cabinet se mettra rapidement d'accord sur le principe de l'évacuation de Cuba et de Porto-Rico afin d'obtenir les bénéfices de l'armistice pendant lequel les détails de l'évacuation et les autres points seraient discutés.

On pense que la paix pourra être conclue avant la fin du mois.

LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL

Madrid. — A la suite du conseil qui a été tenu hier soir, les ministres ont déclaré à quelques journalistes qu'il avait été décidé au cours de la réunion de demander au gouvernement américain un surcroît d'explications sur quelques points relatifs aux conditions de paix qui paraissent encore obscures et qui ne semblent pas donner satisfaction au gouvernement espagnol.

L'OPINION A MADRID

Madrid. — La réserve des ministres provoque beaucoup de commentaires, dont la presse d'hier soir s'est fait l'écho. L'organe ministériel *El Correo*, dit que les ministres ne cachent pas que les conditions de paix sont dures. Il ajoute que le conseil d'hier a examiné non seulement le fond des prétentions américaines, mais aussi la nouvelle dépêche de M. Cambon fournissant des explications sur la note américaine.

D'autres feuilles reproduisent les bruits contradictoires mis en circulation hier soir sur la note et le désir exprimé par M. Mac-Kinley de recevoir une prompt réponse.

Dans les cercles diplomatiques on dit que la réponse arrivera au plus tard à Washington jeudi.

UNE LETTRE DE LA RÉGENTE

London. — Le correspondant de l'*Exchange Telegraph* company à Madrid prétend que la reine régente aurait écrit au président Mac Kinley une lettre pathétique le suppliant d'accorder la paix sans humilier son pays.

Manifestations francophiles en Autriche

Vienne. — Le congrès international de chimie, qui est ouvert à Vienne, depuis jeudi, poursuivra ses travaux encore pendant quelques jours.

On ne compte pas moins de cinquante participants, parmi lesquels quarante Français : MM. Moissan, membre de l'Institut ; Fabre, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse ; Gallois, président honoraire de l'Association française des chimistes ; Linder, président ; Dupont, secrétaire général ; Allard, Delapierre, Barbet, Bouffard, Durand, Deutsch, Gaston Martine, docteur Patelin, Davanne, Pellet, Saillard, Egrot, etc.

Le congrès a nommé plusieurs Français présidents de sections, notamment : MM. Moissan, président de la section d'électro-chimie ; MM. Riche et Dupont, présidents des sections médicale et pharmaceutique, et M. F. Dupont, président de la section de sucrerie. MM. Moissan, Riche, Dupont, Fabre, Barbet et Guillaume ont présenté des travaux qui ont été très remarqués.

Pour venir à Vienne, le groupe français du congrès a passé par Prague, où il a trouvé un accueil des plus cordiaux. De nombreux vins d'honneur ont eu lieu, dans lesquels on a bu à la France et à la Bohême.

Au passage à Kolin (Bohême) du train emportant à Vienne les congressistes, il s'est produit une grande manifestation de sympathie pour la France. Plus de deux mille personnes qui étaient accourues à la gare pour saluer nos compatriotes, les ont longuement acclamés.

Une musique a joué la *Marseillaise*, et les jeunes filles ont jeté des fleurs dans les wagons.

Il est vrai de dire que les congressistes français sont aussi très bien accueillis à Vienne. Ils sont les premiers à convenir que l'on y a toutes sortes d'attentions pour eux. Hier, à la réception de l'Hôtel de Ville, qui a été des plus brillantes, M. Moissan a prononcé un discours qui a été très applaudi et que les journaux reproduisent aujourd'hui. Le soir, à eu lieu, en l'honneur des Français, à l'hôtel Sacher, un banquet où M. Gaston Martine, le grand industriel de Lille, a exprimé, en excellents termes, la reconnaissance de ses compatriotes pour l'accueil qu'on leur faisait dans la capitale autrichienne.

LE VOL DE L'AMIRAL HUMANN

Paris. — On se montre très ému, au ministère de la marine, au sujet du vol de documents dont l'amiral Humann a été victime, à la gare de Marseille.

Parmi les pièces dérobées, plusieurs ont un caractère absolument secret. On cite, entre autres, le compte rendu rédigé spécialement pour le ministre, des dernières grandes manœuvres navales et un dossier confidentiel sur le port de Bizerte.

La fièvre typhoïde dans une caserne

Marseille. — A la suite de plusieurs cas de dysentérie et de fièvre typhoïde parmi les hommes du 4<sup>e</sup> escadron de hussards, la caserne occupée par cet escadron a été évacuée et les cavaliers dirigés sur le camp de Carpiagne. Il n'est pas question, pour le moment, de faire partir les trois autres escadrons.

Ce commencement d'épidémie est dû au voisinage du Jarret, ruisseau qui longe la caserne et roule continuellement des immondices et des détritus qui empuantissent tout le quartier.

Depuis de nombreuses années, on projette de recouvrir le Jarret d'une voûte à son passage dans le voisinage de la caserne, mais on n'en fait rien. C'est, du reste, la quatrième fois en dix ans que la caserne est évacuée pour la même cause.

GUERRE & MARINE

Dispensés du service résidant à l'étranger

Paris. — Les jeunes gens établis à l'étranger hors d'Europe depuis l'âge de dix-neuf ans et occupant une situation régulière sont, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 juillet 1889, dispensés de tout service militaire en temps de paix, à la condition qu'ils ne rentrent pas en France avant l'âge de trente ans.

Il ne leur est accordé d'autre exception à cette longue obligation de séjour que le

droit à une absence de trois mois pour venir en France.

Jusqu'ici, on avait appliqué la jouissance de cette petite faveur dans son interprétation la plus étroite.

Le ministre de la guerre, d'accord avec son collègue des affaires étrangères, et sur l'avis du conseil d'Etat, a décidé que, désormais, les dispensés de cette catégorie pourraient venir trois mois en France, trois mois répartis entre trois années différentes. Si des raisons majeures les obligent à demander un quatrième congé, ils devront le solliciter du ministre de la guerre.

Les agents consulaires sont chargés d'instruire toutes les affaires de ce genre.

Les réservistes et la moisson

Paris. — Les réservistes de la 1<sup>re</sup> région de corps d'armée devant être appelés, comme dans toute la France, le 22 août, M. Georges Graux, député du Pas-de-Calais, vient d'écrire une lettre au ministre de la guerre pour lui demander, en raison de la tardivité des récoltes dans le Nord, la convocation des réservistes de cette région ne pourrait être ajournée jusqu'à deux ou trois jours avant l'ouverture des grandes manœuvres, c'est-à-dire jusqu'à la fin d'août, les grandes manœuvres ne commençant pas avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Nouvelles Diverses

Un château mitraillé

Bruxelles. — Des incidents qui provoquent une indolite terreur dans toute une région au province de Brabant viennent de se produire à Haute-Croix.

Il y a plusieurs jours, un garde-chasse de M. Lippens, qui possède un château Haute-Croix, blessait d'un coup de feu le braconnier Laurent.

Les braconniers de la région décidèrent de venger leur camarade et de tuer le garde.

La nuit dernière, ils se réunirent au nombre d'une trentaine, tous masqués, et ils entrèrent dans le bois entourant le château, s'avancant en loaque file et criblant les futaies de salves ininterrompues.

Un garde de M. Lippens donna l'alarme et M. Lippens lui-même, entouré de quatre de ses gardes, tous armés, se porta au-devant des braconniers.

Quand la rencontre eut lieu, ce fut un terrible combat. De part et d'autre, dans l'obscurité, des coups de feu furent tirés ; les balles sifflaient aux oreilles des gardes ; mais ceux-ci, voyant les braconniers s'approcher de plus en plus, durent prendre la fuite, ainsi que M. Lippens. Ils furent poursuivis, mais parvinrent heureusement à se réfugier dans le château, qui fut littéralement mitraillé.

Pendant deux heures, les braconniers, alignés tout autour, firent feu sur le château, brisant toutes les vitres et malheureusement blessant plusieurs personnes qui s'y trouvaient réfugiées.

Le parquet et toutes les brigades de gendarmerie sont en ce moment au château de M. Lippens.

De nombreuses arrestations vont être opérées, car les soupçons planent sur plusieurs braconniers ayant déjà eu maille à partir avec la justice.

Terrible incendie

Dunkerque. — Un réservoir à pétrole de la Société anonyme des pétroles dont le siège social est à Paris et qui a une usine sur la route de Synie, a fait explosion cet après-midi à 2 heures. L'incendie qui s'est déclaré après l'explosion a détruit complètement l'usine. Un ouvrier manqua à l'appel. Cette usine appartenait aux anciens établissements Trysten dont le propriétaire est sénateur.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 août 1898

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Gaillioton.

La grosse question de l'adduction des eaux du lac d'Anney, dont M. Bessières est rapporteur, revient sur le tapis. Moins discuté qu'à la dernière séance, le projet de délibération soulève cependant quelques objections.

M. Boffa demande la suppression de l'article 2. M. Zecadet celle de l'article 4. En fin de compte, on est adopté.

Ont voté contre : MM. Chevrot, Beauvissage, Robin, Gienat, Buffaud, Fontaine, Favre, Décléris, B-audet, Perrin, Bianco, Cadet, Lavigne, Vailly, Gouillard.

M. Motiara s'est abstenu.

M. Vally prend la parole sur son rapport concernant les dégradations survenues à l'église Saint-Bernard et la communication des comptes de gestion des années 1894, 1895, 1896 et du budget de 1897 de la Fabrique.

M. Volder donne comme inexacts les chiffres du rapport ; en tous cas, il s'oppose à une sanction quelconque aux fabriciens qui ont dépensé leurs comptes.

M. Beauvissage est de même avis et demande des explications sur le budget de cette fabrique.

M. le maire explique la situation aux deux conseillers pour qui la discussion des chiffres n'était peut-être pas la préoccupation dominante.

Les conclusions du rapport Vally sont adoptées.

Les conseillers commencent à trouver la séance un peu longue. Après la lecture de quelques rapports peu intéressants, le maire se range à leur avis et la séance est levée à 10 h. 44.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

Externat Saint-Joseph

Hier matin a eu lieu la distribution des prix à l'Externat Saint-Joseph de la rue Ste-Hélène. Voici les noms des premiers lauréats, par classes.

Le prix d'honneur, offert par l'Association amicale des anciens élèves, a été obtenu par M. Joseph Musset. Ont été aussi souvent nommés :

Philosophie. — MM. Emile Delaigle, Philippe Vignon, Robert Vernier, Henri Fajon, Edouard Marsanne, Henri Pagnon, Joseph Musset.

Rhétorique. — (1<sup>re</sup> section) : MM. Joseph Brachet, Antoine Cartier, Emmanuel Demouster, Jacques Rater, Henri Labat, Louis Zédé, Félix Charbonnet, Charles Marinier, Albin d'Averville, etc.

(2<sup>e</sup> section) : MM. Louis Césaire, Antoine Bache, Jean-Baptiste Lenoir, Jules Riche, Givry, Claude Couffevaux, Auguste Rochet, Jean Bolly, Antoine Cartier, Henri Labat, Jean Pagnon.

Humanités. — (1<sup>re</sup> section) : MM. Joseph Labat, Antoine Lestra, Jules Vignat, Charles Brognier, Louis Lamouroux, Jean Joney, Christian Grosbois, Maurice Boissier.

(2<sup>e</sup> section) : Maurice Vignon, Paul Montarby, Frédéric Glas, François Combet, Gustave de Veysrière, Jacques Guine, Hugues Clément, François Chavaler, Louis Lamouroux, Louis Moreau, Laurent Seguin.

Troisième. — (1<sup>re</sup> section) : Joseph Chaurand, Noël Monterde, Henri Lenoir, Antoine Combet, Régis Mayet, Frédéric Colret.

(2<sup>e</sup> section) : Paul Moutierde, Jean Casine, Jean Dalpit, Louis Payen, Joseph Bargillat, Adrien Demouster.

Quatrième. — (1<sup>re</sup> section) : Jean de Saint-Laurent, Edouard La Bonnardière, Auréd Dufourt, Melchior Monroe, Jules Magnillat.

(2<sup>e</sup> section) : Louis Bergeron, Joseph Roux Raoul de Silans, Jules Gavaud, Rodovic Jugeat, Maurice Bonchariat.

Cinquième. — (1<sup>re</sup> section) : Marc Charvériat, Marcel Blanc-Perduet, Jules Czoz, Pierre Bajard.

(2<sup>e</sup> section) : Pierre Gonnert, Placide Gonnert, Prosper Rouast, Pierre Chenevier, Ferdinand Cochet, René Sauvage de Mars, Louis Chevalier.

Sixième. — (1<sup>re</sup> section) : Charles Félix de St-Séverin, Robert Guillermin, Louis Levéque, Joseph de Rostière, Pierre Goubet, Léon Vincent.

(2<sup>e</sup> section) : Joseph Arnaut, Gilbert Rougier, Robert Lacombe, Joseph Vant, Georges Sebran, Robert Boubée, Georges Mangin.

Septième (1<sup>re</sup> section) : Régis Malavay, Victor de la Servette, Félix Boisson, Paul Cozon, François Pelisse, Almé Servant, Maurice Mailloume, Francisque Troat.

(2<sup>e</sup> section) : Maurice Vermy, Louis Rouast, Pierre Arnaut, Victor Magot, Jean Alasandri, Joseph Poncet.

Huitième. — Lucien Borel, André de Saint-Séverin, Jean Malien, Pierre Alasandri, René Blanc-Perduet, Aimé Lepereq, Raymond Jeannerod, Augustin Bernus.

Nouvième. — Jean Monin, Pierre Burrelle, Charles Chavanis, Victor Trichard, Fayolle, Edouard Borel.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 1<sup>er</sup> août (soir). — ATTENTAT A LA POUDRE. — A l'audience d'hier soir comparait un nommé Nicolas, maitrela-sier à Lyon, accusé d'attentat à la poudre sur des petites filles de moins de treize ans.

Les débats ont eu lieu à huis-clos. Après le réquisitoire de M. l'avocat général Tévédard et la plaidoirie de M. Bloch, le jury rapporte un verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes.

La cour condamne Nicolas à 2 ans d'emprisonnement.

Audience du 2 août (matin). — FAUSSE MONNAIE. — Les accusés sont les sieurs Combes et Dailly, prévenus d'avoir fabriqué et mis de la fausse monnaie en pièces de deux francs. On a saisi au domicile de Dailly divers objets utilisés habituellement en pareil cas, entre autres un couteau qui a été acheté par Combes.

Les accusés ont nié énergiquement, mais leurs explications sont peu vraisemblables. Combes a été déjà condamné pour des faits semblables ; Dailly a subi deux

FRUIT ETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 3 août 1898

COSTAL L'INDIEN

par Gabriel FERRY

— J'ai l'air militaire, je ne le dissimule pas, et ta sottise a fait le reste. Tu as vu le colonel et tu l'as reconnu sans le connaître. Qu'avais-tu besoin de ce fatras ? ne pouvais-tu conter autrement la chose et dire tout simplement que le colonel courait le plus grand danger, que nous avions tué je ne sais combien d'hommes pour l'y soustraire, et qu'enfin il nous envoyait chercher du secours au plus vite ? On nous aurait fêtés, régalez, et ta niaiserie est cause que nous sommes à jeun depuis vingt quatre heures, enfermés sans lumière, et que, si le colonel est mort, je perds non-seulement la récompense de ma vertu, mais j'ai encore la corde en perspective.

— Et moi donc ?

— Toi, cela ne me regarde, et je ne sais qui me retient de le donner au tant de gourmades que tu as dit de paroles de trop.

— Je persiste à dire que la physionomie...

Le son du clairon qui annonçait l'arrivée du corps de milice provinciale commandé par le révérend fray Tomas de la Cruz, interrompit Gaspar et vint faire une heureuse diversion au courroux du Zapote, sans qu'il est pro-

bable que, pour adoucir leur position, les deux compères se fussent gourmés à outrance.

— Qu'est ceci, mon ami ? cria Juan par le trou de la serrure à la sentinelle, dont il entendait les pas mesurés dans le corridor.

— C'est l'arrivée d'un bataillon de milice, répondit le soldat.

— Ah ! j'espérais que c'était cela du colonel. Vous savez que, s'il arrive, on nous relâche tout de suite.

— Je le sais.

Les deux associés gardaient depuis longtemps le silence, l'interrompant toutefois de temps en temps par des reproches, lorsque les clairons retentirent de nouveau avec plus de force.

Le Zapote retourna à la serrure.

— Ah ! maintenant c'est notre bien-aimé colonel, j'en suis sûr, mon cœur me le dit, cria-t-il d'une voix pleine de tendresse ; n'est-ce pas, mon brave ?

— Je n'en sais rien, reprit la sentinelle ; mais vous commencez à m'impatienter furieusement. Si c'est lui, je vous le dirai.

Le mouvement qui s'opérait dans l'habienda gagna bientôt le corridor, et le Zapote entendit le factionnaire échanger quelques mots avec ses camarades tout en continuant à se promener.

condamnations pour vagabondage et vol de récolts. M. Chazette et Boulaud présentent la dénonciation des accusés. Ils s'efforcent de démontrer l'innocence des charges qui pèsent sur eux et ils sollicitent un verdict d'acquiescement.

Le jury rapporte un verdict affirmatif, mitigé par des circonstances atténuantes. La cour condamne Combes et Dally à 5 ans de réclusion.

Une erreur judiciaire

Une erreur judiciaire vient d'être réparée par le tribunal de Lyon. A l'époque de la terreur anarchiste, un notable négociant de Vervins, M. Lebrun recevait une lettre anonyme dans laquelle il était traité de vil bourgeois, de sale cochon. Il mettait au comble la colère des travailleurs qui le feraient sauter.

M. Lebrun confia à des tiers la recherche de l'auteur du billet. Deux d'entre eux, hostiles à un passifisme nommé Vallé, s'entendirent pour le désigner, trouvant entre l'écriture du billet et celle de Vallé des ressemblances. M. Vallé était au mieux avec Lebrun. Il n'était pas anarchiste et rien ne permettait d'expliquer comment il eût pu écrire une pareille menace.

Deux experts improvisés déclarèrent que la lettre était bien de Vallé qui fut condamné par le tribunal de Vervins. Le passifisme fit des recherches pour établir sa justification et eut recours à l'émile paléographe Charavay et à M. Pelletier, et il fut reconnu que la lettre n'était point de Vallé, ni d'un de ses employés sur lequel il avait porté ses soupçons ; mais qu'elle était l'œuvre d'un petit clerc.

Le tribunal, dans ce dédale de contradictions, acquitta le troisième inculpé au bénéfice du doute ; mais il eut soin d'innocenter Vallé par son jugement.

Les magistrats expriment cette opinion qu'on ne saurait faire entièrement fond sur une expertise d'écriture, et que la culpabilité, pour être retenue, doit être établie par les débats et les faits de la cause, que l'expertise ne suffit pas. Elle avait néanmoins ouvert la porte à la révision. L'affaire fut de nouveau instruite.

Le substitut du procureur de la République a proclamé l'innocence absolue de Vallé.

Le tribunal a acquitté Vallé et lui attribué 6.000 francs de dommages-intérêts.

Un enfant coupé en deux par un tramway

Le tramway électrique de Vaise, en passant rue de la Pyramide, a renversé un gamine de 12 ans, Louis Lacombe, qui, projeté sous les roues, a été traité sur un assez long parcours entre la rue Oiseillère et la rue Jouffroy.

Voici dans quelles circonstances l'accident s'est produit : le jeune garçon déboulait en courant de la rue Oiseillère, au moment où arrivait le tramway lancé à toute vitesse. Il ne put s'arrêter à temps et fut tamponné malgré les efforts du cochon pour arrêter sa voiture.

Lorsqu'on releva le pauvre petit, il avait cessé de vivre. Il avait eu le tronçonnement coupé en deux. Son corps ne formait plus que deux tronçons saignants.

Il a été transporté au domicile de ses parents.

Chronique Locale

Facultés catholiques de Lyon. — Les facultés catholiques viennent de remporter de nouveaux et brillants succès. Plus de 100 élèves se sont présentés à la Faculté des lettres de Paris, comme candidats à la licence.

Nous sommes heureux de publier les résultats connus : MM. les abbés Bouchet, de la Maison des Chartreux, Fleury et Saunier (assez bien), du Séminaire universitaire, ont obtenus le diplôme de licenciés.

Toutes nos félicitations aux nouveaux lauréats.

Nominations universitaires. — M. Bartin, professeur à la Faculté de droit de Lyon, est nommé professeur de droit civil à cette Faculté.

M. Chabot, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, est nommé professeur adjoint à cette Faculté.

Dans l'Armée. — Pour les réservistes. — Le Temps publie la note suivante : « Plusieurs réservistes, qui avaient reçu depuis deux ou trois mois des convocations pour accomplir des périodes d'instruction du 25 juillet au 22 août, ont été renvoyés, des leur arrivée, à cause des élections pour les conseils généraux.

« On les aurait prévenus, disent-ils, que leur période serait remise à une date ultérieure.

« Quelques-uns d'entre eux, ayant déjà pris des mesures onéreuses pour se faire remplacer pendant leur absence, seraient ainsi mis dans la nécessité de faire cette dépense une seconde fois, sans qu'il y

ait eu de leur faute, dans l'ajournement de leur service.

« Nous croyons savoir qu'il n'aurait pas à supporter les conséquences de quelque confusion de dépêche et que la période de tous ceux qui se sont rendus à l'appel sera considérée comme faite. »

École spéciale militaire. — Les examens oraux pour l'École Saint Cyr commenceront, pour Lyon, le 16 septembre.

Kermesse du Vieux Lyon. — On nous prie de prévenir les personnes qui ont gagné des lots à la tombola de la Kermesse, qu'elles pourront les retirer dès aujourd'hui mercredi jusqu'à vendredi inclusivement, de 2 heures à 4 heures du soir, avenue de l'Archevêché, 2, dans les magasins de M. Montrillot.

Accident. — Le sieur Lafont, homme d'équipe à la gare de Perrache, a été tamponné hier soir, au cours de son travail, par un wagon dont il n'avait pas prévu la marche.

Relevé avec une jambe cassée, il a été transporté au bureau du médecin de la Compagnie et de là à l'Hôtel-Dieu.

Coup de couteau. — A la suite d'une violente discussion entre les sieurs Raymond et Chaintreuil, ce dernier a reçu un coup de couteau qui lui a causé une grave blessure à la figure. On l'a pansé à son domicile.

Le commissaire de police, averti, donnera suite à l'affaire.

Vol en nocturne. — Joseph Martin, 32 ans, apprenti, avait profité du sommeil en plein air sur le cours Gambetta du sieur Marius Trichon, 25 ans, cultivateur à Chavanay, pour dérober une revue des poches dudit, et s'était déjà emparé du porte-monnaie contenant 4 fr. 50.

Malheureusement pour lui il a été interrompu dans ses occupations par deux personnes qui l'ont remis aux mains des agents, lesquels l'ont écroué.

Les accidents de la circulation. — Hier soir à sept heures, le tramway à vapeur des Cordeliers a heurté dans la rue Moncey un camion conduit par le sieur Besson.

La responsabilité de l'accident incombait à ce dernier qui, fortement pris de boisson, n'avait pas garé sa voiture malgré les appels réitérés du tramway. Malgré le choc assez violent, les dégâts ont été insignifiants.

Place des Terreaux, un cheval attelé à une voiture de place conduite par M. Vignou, s'est brusquement abattu. Dans la chute, les deux brancards du fiacre ont été cassés.

Une voiture attelée de deux chevaux et lourdement chargée est restée en panne en face du n° 164 de la rue Paul-Bert. L'accident provoque par la rupture d'une roue a nécessité le transportement sur une autre voiture et de ce fait les tramways n'ont pu marcher au moins d'une heure.

L'Hôtel-Dieu. — On a transporté à l'hôpital une dame Maduloubard, 65 ans, qui avait été trouvée malade dans la rue Vendôme.

Contrebandier. — Un marchand d'allumettes de contrebande s'étant aperçu de l'insistance mise à le suivre par un gardien de la paix et se méfiant d'une curiosité importune, profita du moment où il arrivait à l'angle de la rue Vauban pour jeter lestement son fardeau et disparaître avec une rapidité qui justifiait bien la conduite de l'agent.

Celui-ci n'a pu malheureusement que saisir le ballot prohibé.

Les épaves du mois. — Voici, d'après un communiqué de M le chef de service de la Sûreté, la liste des objets trouvés sur la voie publique pendant le mois dernier et non réclamés :

De très nombreux parapluies, des portemonnaies renfermant diverses sommes, deux broches en or, des montres en or, argent ou acier bruni ; des bracelets en argent, des bagues en or, en argent et en platine, une médaille et sa chaîne en or, un reçu du Crédit ouvrier, un dentier (1), une boîte aux lettres, de nombreux vêtements et objets divers.

Tous ces objets sont à la disposition des intéressés, au bureau des objets trouvés, au Palais de Justice.

Théâtre des Célestins. — C'est aujourd'hui mercredi 3 août qu'au Théâtre des Célestins s'ouvre la location pour la représentation donnée par la tournée Ch. Barret, le vendredi 5 août. Nous rappelons à nos lecteurs la composition du spectacle.

L'Enfer, l'École des belles-mères, l'Ani-ré, et des monologues, interprétation hors ligne. On peut être sûr à l'avance avec des artistes comme M. de Brancy, Comédie Française; Mlle Grumbach, (Océan); Mlle Dehon (Océan); Mlle Jane Bergeot (Gymnase); M. Moudou (Océan); M. Draoui (Palais-Royal); M. G. Frère (Renaissance); M. Mangot (Nouveau Théâtre), et qui feront acquiescer le tout Lyon, vendredi 5 août au Théâtre des Célestins.

194. société de secours mutuels.

Réunion, mercredi 3 août, à 5 heures du soir au local habituel, 5, rue Mercière.

Ordre du jour : 1. Paiement des cotisations ; 2. Régime des carnets de maladie.

Combattez les suites de l'Influenza par le SIROP DE SOUDET DU SERPENT.

SELS NATURELS POUR EAUX GAZEUSES Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

CHABLY! QUINA DÉLICIEUX

DÉPARTEMENTS

Miribel. — Fête des anciens élèves des Frères. — Les anciens élèves de l'école des Frères se sont réunis dimanche pour célébrer leur fête traditionnelle.

La réunion était encore plus nombreuse que l'année passée. Le banquet, dans le vaste préau de l'école décoré avec goût, a été admirablement servi par M. Jas, cafetier à Miribel.

M. Antonin Pierron, président, a, dans un discours fréquemment applaudi, constaté les succès toujours croissant de l'école.

Plusieurs autres toasts ont été échangés, très applaudis. Puis la fête s'est prolongée jusqu'à minuit au milieu de chansons et d'un rire de la plus franche amitié.

RHONE Amplepuis. — Accident. — Dimanche soir, à 6 heures Mme. Charbotel, charcutière, traversait la Grande-Rue, lorsqu'elle fut acrochée par un cycliste, M. Tholin, et rejetée sur le trottoir. Relevée aussitôt, on a constaté des contusions assez graves à la tête et sur le corps. Quant au cycliste, il en a été quitte pour quelques écorchures et sa machine cassée.

Incendie. — Lundi, un incendie a éclaté à deux heures de l'après-midi, au n° 47 de la rue d'Anse.

L'immeuble, appartenant à M. Devidal, est composé de deux bâtiments mitoyens et donne sur la cour du n° 47 et sur l'immeuble Lacote. Le feu aurait pris dans un grenier où se trouvait une grande quantité de foin. Il a gagné rapidement les écuries de M. Dugelay, déblant en vins, et s'est étendu jusque dans un chalet habité par des rentiers.

Tout était assuré. Les dégâts atteignent environ 5.000 francs.

Frontenac. — Installation du curé. — Dimanche a eu lieu l'installation de notre nouveau curé, M. l'abbé Veillard.

Du-puis deux ans, notre commune était privée de curé. Aussi il est facile de juger de l'empressement des habitants.

La fête a été très belle. Elle était présidée par M. l'archiprêtre du canton, et M. le curé Veillard a fait sur ses paroissiens la meilleure impression.

Tarare. — Incendie. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers 3 heures du matin, un incendie a éclaté dans une petite maison servant de logement, d'écurie et remise, et d'entrepôt de charbons, situé rue Nationale, et où habitait M. Jeandeau et sa famille.

Le bâtiment a été vite la proie des flammes. Heureusement personne ne s'y trouvait cette nuit. M. Jeandeau était parti au vignoble à 1 heure du matin, et sa femme et ses enfants couchaient en face, sans qu'il en eût eu probablement à déplorer des accidents.

Un des chevaux qui se trouvaient à l'écurie a été complètement carbonisé. Les dégâts, évalués à environ 5.000 fr., sont, dit-on, couverts par une assurance.

LOIRE Saint-Romain-lès-Athéux. — Une peste aux protestants. — Dimanche dernier, à la sortie de la grand-messe, trois missionnaires protestants de l'armée du Salut curent bon de faire, en pleine place publique, un prône évangélique aux habitants de la petite commune de Saint-Romain-lès-Athéux, sans doute parce qu'ils n'avaient pas trouvé celui du vicarier orthodoxe.

Le diable, Jésus Christ, la confession, les ivrognes, les indulgences, le purgatoire, le miracle, la Saint-Barthélemy, le prophète Joel, le prêtre catholique, le socialisme évangélique, tel fut le menu varié ou plutôt la salade indigeste que les Révérends servirent aux paysans atterrés et ébahis.

Ces nouveaux pêcheurs d'hommes pensaient bien, en jetant ainsi leur filet, prendre sinon beaucoup d'âmes du moins pas mal de pièces de cent sous en écoulant tout un stock de brochures et de prospectus protestants.

Mais ils avaient compté sans notre vaillant petit abbé, M. Forest, qui se tenait là, les écoutant, tout en ayant l'air de lire son journal la France Libre.

Quand le pot-pourri des protestants fut terminé, « Vous avez fini, leur dit-il, eh bien ! à moi maintenant, car c'est à chacun son tour. » Et l'abbé Forest démontra, argument par argument, leur fausse doctrine évangélique, rétablissant les textes de la Bible tronqués ou falsifiés.

Une discussion s'engagea ensuite sur l'existence du Purgatoire et du péché véniel que les protestants affirmaient être de pure invention ecclésiastique. L'abbé Forest, par des preuves nettes, claires, appuyées sur des passages de l'Écriture Sainte, prouva, aux applaudissements de tous, le dogme du Purgatoire et l'existence d'un péché qui, sans donner la mort à l'âme, l'affaiblit.

Vaincu, les saluistes ne se tinrent pas pour battus ; ils accusèrent le prêtre catholique de travailler pour l'argent, d'être l'opresseur du peuple, de vouloir dominer toujours.

Alors, plein d'indignation contenue, notre abbé montra, d'une voix émue et saisissante, le détachement du prêtre ins truit qui pourrait faire fort bonne figure dans le monde et qui, par obéissance, par abnégation, s'en va au milieu des plus petits villages, des populations les plus délaissées. Puis il montra que loin d'être l'opresseur du peuple, aimant à dominer, le prêtre catholique est le serviteur des serviteurs, qu'à toute heure du jour et de la nuit, par le vent, la pluie, la neige, par la chaleur, le froid, il vole au chevet des malades et des mourants. Et, se tournant du côté des paysans qui sont tous là, suivant du cœur et des yeux cette discussion passionnante, il s'écria : « Vous, paysans, qui avez vu vos prêtres à l'œuvre, dites si ce n'est pas ça ? » Des bravos accueillirent ces dernières paroles ; les saluistes, honteux, plient bagages et s'en vont, n'osant même pas demander à dîner dans les auberges du village.

Les habitants de Saint-Romain-lès-Athéux se souviendront longtemps de ce tournon en plein vent, où la victoire, si vaillamment et si magnifiquement disputée est restée à leur abbé.

A une autre fois, messieurs les saluistes, si le cœur vous en dit !

Chambon-Feugerolles. — Classe 1873. — Les hommes de la classe de 1873 sont instamment priés de se rendre dimanche 7 août, à 4 heures du soir, au café Mathon, à la Verrière, à l'effet de s'entendre pour le jour à fixer pour le banquet amical, qui aura lieu à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de leur tirage au sort.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 2 Août 1898

L'espérance d'une solution pacifique obtenue plus promptement qu'on ne le croit en général maintient les cours très fermes. Malgré le chômage de la Bourse, Paris a fait preuve hier de beaucoup d'activité et les avis reçus dénotent un marché excellent. Dans ces conditions, le public ne doit pas s'abstenir et, malgré la saison des vacances, il semble que le marché persistera dans son allure de calme.

3 0/0, 103 50 et 103 70/25. Extérieure, 39 70, 39 85, 39 75 et 41/40 au 15. L'Italien, que nous signalons il y a deux ou trois jours, monte à 92 30 après 92 70. Quant aux fonds ottomans, dont le ton est en ce moment très retombé, nous indiquons en nouvelle avance, la situation financière et économique de l'empire ottoman, qui se développe tous les jours sous l'administration du contrôle européen, justifie cette faveur. Comme valeurs de ce groupe en retard, nous indiquons la Consolidation ottomane et la Priorité.

Turc C, 27 30. Turc D, 23 45 et 23 80 25. Banque ottomane, 558 50 et 564 50 au 31 août. Landerbank, 491, encore une valeur à surveiller. Lyonnais, 378 50, 378 50. Crédit de 716 à 719 pour le 1/2. Autrichiens, 774.

COMPANT Un peu de lassitude semble se manifester de ce côté, ce qui est logique du moment que le terme reprend.

Gaz, 930, 935. Gaz de Toulon, 715. Horme, 199. Creusot, 2160. Huta, 4380. Paris Kama, 849 837. Montrambert, 935. St-Etienne, 459. Croix-Paquet, 261. Tram., 2135, 2120. Act. nov., 2020. Tram. de Brest, 650. Plaquas Lumière, 1610, 1590, 1610, 1602 50 ; on pousse les cours en vue de l'ouverture des nouvelles usines.

MARCHE EN BANQUE Bonne tenue des mines d'or, recherchées en général, un mouvement assez important pourrait très bien se produire.

ACTIONS Urkany, 108. De Beers, 726. Tharsis, 176. East Rand, 139 10. Goldfields, 121 40. Chartered, 65 75. Robinson Gold, 222 50. Mozambique, 54. Randfontein, 38 58. Simmer, 101. Sheba, 41. Ferreira, 637. Mines d'Or, 588. Engrais de l'Est, 85. Pampelonne, 261. Tram. de Paris, 43. Voigt-Viehner, 116. 705. 705. Pannosari, 5 8. Paris Posomarcq, 105. Construct. mac. anc. 905 1/4. Const. 769 90. Péchiney nov., 660. Cleveland, 445. Sud-Rhône, 100. Bénédictines, 120. Tram. Cherbourg, 124. Tram. Douai, 430. Tram. Limoges, 708. Tram. Caen, 1100. Tram. d'Écully nov., 950. anc., 980. Tram. de Toulouse, 491. Tram. Roanne, 420. Tram. de Neuville, 1040. Ouest Éclair, 515. Tram. de St-Etienne, 445. Horme, 60. Tram. de Saint-Paul, 480. Pottendorf, 101. Tramways de Besançon, 460. P. Kama, 71. Tramways de Versailles, 455. Brestois, 377. Tram. de l'Isère, 500. Décauvill, 500. Tram. de l'Est, 620. Téganor, 1830. Pampelonne, 261. Tram. de Paris, 43. Cahies Berthoud, 340. Cape Copper, 133. Danst, 1205. Tr. d'Alx, 50. Céramo, 580. Parc. Ind., 1260. Ph. La Capelle, 90. Soc. Ind. du Caucase, 690. Bourbon, 1649. Alphonse, 230. For. mot. de l'Arre, 1650. Phonographe, 470. Peillon, fr. 1000. Katchikar ord. 21. priv. 70. Brinsak, 3275. Platrières du Sud-Est, 235. Fabrique

française de chapeau tonte-laine, 590. Stéarinerie de Lyon, 120. Part Voles ferr. 2100. Manufactures de Champforgeron, 30. Anaah, 45. Ateliers franco-russes, 137. Bar américain, 12. Tram. d'Avignon, 455. Ateliers, 138. Banque de la Gare, 522. 50. Communaire, 625. Ph. nov., 620. Grand Bazard, 10700. Alimentation, 1139. Agence Fournier, 440. Dombowala, 160. Roehet Schneider, 470. Tramw. de Vals, 105. Tram. de Tours, 117. Tram. d'Artois, 500. Grande Rue de Paris, 30. Ventes spéciales, 479. Biscuit Germain, 537. Carrières de Villebois, 175. Jonage, 480. Charbonn. de la Loire, 566. Franco-Suisse, 520. Soc. élec. de St Rambert, 129.

OBLIGATIONS Bons de l'Exp. 1890, 16 50. Bons de l'Exp. 1889, 7 25. Pottendorf, 467. Union éléct. 460. Makenka, 481. Traitement des minerais, 138. Ventes de la Gare, 522. Communaire, 300. Baird, 502. Donetz, 524. Sélo, 512. Méridionales, 315. Rykousky, 476. Jonage nov. 436.

CHANGES SUR PARIS A Londres, Ls. 25 40. Vienne, Fl. 49 82. Berlin, Rm. 80 55. Madrid, P. 67. Barcelone, P. 63. St-Petersbourg, R. 37 22 1/2. Constantinople, l. t., 22 96. Rome, 107 85. Gènes, li. 107 82. Milan, li. 107 87. Bruxelles, 100 07. Amsterdam, fl. 47 73. New-York, D. 521 7 8.

PRIME SUR L'OR Buenos-Ayres, 175 70 c. | Lisbonne, 80. / c. CH. DANBY.

Dernière Heure

L'Affaire Dreyfus

Petite crise ministérielle Paris. — Les ministres se réuniront jeudi à l'Élysée, et M. Félix Faure reviendra tout exprès du Havre pour présider ce conseil.

On attache à ce fait une certaine importance, étant données surtout les vives discussions ont été marquées la dernière réunion ministérielle, discussions dont l'affaire Dreyfus a été seule la cause et le seul objet. Nul n'ignore dans les milieux politiques à quelle mauvaise volonté se heurte M. Cavaignac, et tout ce que MM. Brisson et Bourgeois, si violemment pris à partie par leurs amis, ont fait pour esquiver les responsabilités, et que bon gré mal gré ils ont dû cependant assumer. Il y a peu de jours la situation était devenue telle qu'il fut sérieusement question d'un remaniement ministériel, mais M. Félix Faure se refusa, assure-t-on, à autoriser les ministres en cause à profiter de l'absence des Chambres pour s'esquiver à l'anglaise.

LA GUERRE

HISPANO-AMÉRICAIN A Cuba UN NOUVEAU SERGENT BLANDAN Madrid. — On télégraphie de la Havane près de Guamaes, province de Pinar del Rio qu'une bande d'insurgés composée de 400 hommes a attaqué un détachement espagnol de 20 soldats commandés par un sergent. Un combat acharné s'en suivit, dans lequel l'ennemi fut battu.

Lorsqu'il eut pris la fuite, il ne restait plus sur le champ de bataille que 10 soldats vivants et le sergent. Parmi eux, il y a un blessé. Ils seront l'objet d'une récompense spéciale.

A l'Etranger

SAISIE DE NAVIRES ESPAGNOLS New-York. — On annonce du quartier général cubain que le gouvernement mexicain a saisi neuf navires marchands espagnols, sous prétexte qu'ils transportaient des vivres pour Cuba.

Les consuls espagnols des ports où a eu lieu la saisie ont vivement protesté contre l'action du gouvernement mexicain.

LA PAIX

LA RÉPONSE DE L'ESPAGNE Paris. — M. Léon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris, a eu cette après-midi une entrevue avec M. Delcassé, ministre des affaires étrangères de retour ce matin du Havre. Au cours de cette entrevue l'ambassadeur d'Espagne formule des observations à propos des conditions de paix soumises par M. Mac Kinley. M. Delcassé a immédiatement télégraphié cette note à notre ambassadeur à Washington.

Madrid. — Rien n'a transpiré sur le

conseil des ministres qui s'est tenu cette après-midi à propos de la réponse à formuler à la note de M. Mac Kinley.

La mort de Bismarck

A Friedrichsruh Sauf quelques intimes, personne n'a vu le chancelier sur son lit de mort. Le chancelier de Hohenlohe déposa une couronne sur le cercueil déjà clos.

M. de Bulow exposa la situation à l'empereur dès son arrivée à Kiel. Le souverain en éprouva une réelle déception.

L'unique concession faite par la famille, a été de retarder le service funèbre qui devait avoir lieu ce matin, jusqu'à cinq heures de l'après-midi, pour que l'empereur et l'impératrice puissent y assister.

Les souverains, après la cérémonie, partiront pour Potsdam.

La visite de Guillaume II

Hambourg. — L'empereur Guillaume II et l'impératrice, accompagnés du général Hanke et d'une suite nombreuse, sont arrivés à Friedrichsruh ce soir à 6 heures.

L'empereur portait le costume de grand-amiral de la flotte allemande. L'impératrice portait une toilette de deuil.

La famille de Bismarck a reçu les souverains à leur descente de voiture devant la porte du parc du château. Guillaume II, après avoir embrassé le comte Herbert, a pénétré avec l'impératrice et sa suite dans le château, précédé de deux huissiers portant deux immenses couronnes de fleurs naturelles qui ont été déposées sur le cercueil du défunt.

Les souverains sont repartis à 2 heures pour Potsdam, après avoir pris congé de la famille.

Un détachement d'infanterie rendait les honneurs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris. — M. Lockroy, ministre de la marine, qui va assister aux manœuvres navales à Brest est parti ce soir par le train de 8 h. 35, auquel un wagon-salon avait été attaché.

Paris. — Au ministère de l'Agriculture on a terminé l'élaboration du tableau des zones pour l'ouverture de la chasse. Une communication sera sans doute faite demain à ce sujet.

Le Courrier du Soir assure que dans la première zone, l'ouverture aura lieu le 14 août.

Sofia. — Le prince et la princesse de Bulgarie se rendront très probablement à Constantinople avant leur retour dans la principauté afin de présenter le jeune prince Boris au sultan. Ils s'installent ensuite pour le reste de l'été au château d'Esimograde, près de Warna.

Le Havre. — M. Félix Faure a procédé cet après-midi à la pose de la première pierre du couronnement de la digue du nouvel avant-port.

Washington. — Après le conseil de cabinet tenu cet après-midi le président Mac Kinley a décidé de publier le texte des conditions de paix soumises à l'Espagne.

En plus des conditions déjà connues, les États-Unis se réserveront le droit d'occuper Manille jusqu'à la conclusion définitive de la paix.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lyon-Vaise, 2 août 1898.

Boeufs amenés... 882 | Vendus... 700 Prix (octroi non compris) les 100 k. : 125 à 146 f. Veaux amenés... 403 | Vendus... tous Prix (octroi compris) les 100 k. : 100 à 114 f. Vente très active, bon marché en qualités.

Le Gérant : A. MICHAL.

Imprim. de la France Libre, 35, r. Condé, Lyon J.-B. BALLEY d'entrepr.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 3 août 1898

LES NOELLET

Par René BAZIN

Surtout elle connaissait, pour l'avoir éprouvé maintes fois, le terrible point d'honneur qu'il mettait à ne pas revenir sur sa parole. Julien ne se déditait jamais, ni d'un marché ni de la moindre promesse qu'un autre eût traitée légèrement. Et elle savait bien, la pauvre mère Noellet, que une larme ou une prière de femme ne suffirait point à lever la condamnation portée contre l'enfant. Elle avait trop souvent essayé pour garder un doute.

Ce fut l'abbé Heurtebise qui se chargea de la commission. « Je lui donnerai l'assaut, dit-il, comptez sur moi, la Noellette. »

La-dessus, des jours et des jours Passèrent. La mère Noellet n'entendait parler de rien, car l'abbé en toute chose prenait son temps. Il n'était pas de ceux qui abordent les gens n'importe où et n'importe quand. Il fallait, pour qu'il entamât une affaire, qu'il se sentit dans une certaine disposition d'esprit, et qu'il crût en deviner une semblable chez celui qu'il rencontrerait.

A plusieurs reprises, sans doute, il avait trouvé son ami le métayer dans le bourg du Fief, ou dans les champs, ou sur les routes ; mais, à chaque fois,

la présence de témoins, l'air affairé de Julien, la couleur du temps, moins encore peut-être avaient retenu dans le cœur de l'abbé une apostrophe prête à partir.

A plusieurs reprises, sans doute, il avait trouvé son ami le métayer dans le bourg du Fief, ou dans les champs, ou sur les routes ; mais, à chaque fois,

EAU D'ARQUEBUSE
LIQUEUR DE L'HERMITAGE
LIQUEUR VULNERAIRE PERFECTIONNEE

FABRIQUE DE LAINES
Tapisseries, Couvertures et Soies
MAISON PATRIS COBELINS

ELIXIR de SAINT-PIERRE
La meilleure de toutes les Liqueurs de Table
fabriquée par le R. P. Diodato Camurani

GENEVE
Hotel du Mont-Blanc
Rue du Rhône, M<sup>re</sup> Vve GRAS

PIANOS & ORGUES
DE TOUTES MARQUES
M<sup>re</sup> Lejeune
Grande facilité de paiement

STATUES DE ST ANTOINE DE PADOUA
NOUVEAU MODELE RECOMMANDE
STATUES RELIGIEUSES EN T<sup>re</sup> GENRES.

Pour Vendre ou Acheter
PROPRIETES - CHATEAUX
Villas, Vignobles

AUX CUISINIÈRES ET MÉNAGÈRES
FOURNITURES GÉNÉRALES POUR PÂTISSIERS, CONFISERIEUX ET CUISINIERS

UN HERBORISTE
exerçant depuis 30 ans a acquis
l'expérience de guérir au moyen

LA JUSTICE SOCIALE
Hebdomadaire
DIRECTEUR : L'ABBÉ NAUDET

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

AVENIR
près Lyon, près Ximénil de gare,
17 trains par jour, train théâtre.

Polices remboursables à 100 fr.
Coutant 5 francs au Comptant
ou 6 francs à terme, payables en 60 mois

A CÉDER pour se retirer
des affaires,
fonds Chapellerie, Chaussures,

LA JUSTICE SOCIALE
EST UN JOURNAL
Nettement républicain - au point de vue politique.

PIANOS D'OCCASION
Ch. CHAGNY, 60, av. de Foailles
ERARD, PLEYEL, etc. - Garantie sur tous les Instruments

Toile Souveraine
JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès
contre Douleurs

VIENT DE PARAÎTRE
LE CHRISTIANISME SOCIAL
PROPRIÉTÉ
CAPITAL
& TRAVAIL

Vitraux d'Eglise
NICOD & JUBIN
Successeur de G. Defestre
BUREAUX ET ATELIERS

LA JUSTICE SOCIALE
EST UN JOURNAL
Nettement républicain - au point de vue politique.

VOIES URINAIRES
VICES DU SANG
DOCTEUR JOBERT
CONSULTE à LYON, les 3, 4 et 5 de chaque mois

GROS LOT : 500.000 FRANCS
Pour 5 fr. on reçoit 15 parts.

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES
Et de Pisé-Liquides en tous Genres
Fabrique de Bouteaux, de Machines à boucher, à capsuler, à rincer, à tirer, de Filtrés

FAMILLE honor. sans
enfants, habit. campagne, séjour agréable, volée ferrée, offre chambre et nourriture à jeune personne.

DECLARATION
Mise en tête de tous les numéros de la Justice sociale

A L'ESPERANCE
Le mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE

BEL IMMEUBLE de joli rapport, bien construit, avec dispositions des plus modernes

TOUTES LES SEMAINES
Demandez
10 CENTIMES
La France Libre Illustrée
10 CENTIMES

ORGUE à TUYAUX
A VENDRE (bonne occasion)
Buffet et montre parlante, 4 jeux

BULLETIN D'ABONNEMENT
Je soussigné
Demeurant à \_\_\_\_\_ sur \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

EN VENTE
A L'AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, 14, à Lyon.
LE PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER

REPRESENTANT
Pour quelques provinces de la France, je cherche encore un représentant pouvant s'occuper pour son compte de la vente des pochoirs pour peintres et des rouleaux pour tapissiers.

Table of stock market data for Bourse de Lyon, listing various securities and their prices.

DAME 35 ans, instruite, excellente ménagère, demande place chez monsieur

Colis, Manchettes & Plastrons
on LINGE MONOPOLE
Fine toile avec intérieur parcheminé, coiffant moins cher que le blanchissage et supprimant l'usage.

LE GUIDE DE GRENOBLE
et ses environs
La Grande-Chartreuse, Uriage, Alleverd, La Motte-Bougeron, Bassagnac.

VALS AUGUSTINS
Pour un verre de vin sans sucre, sans alcool, sans caféine, sans tannin, sans acide, sans sel, sans sucre, sans alcool, sans caféine, sans tannin, sans acide, sans sel.

ON PLACERAIT sur garanties en une ou plusieurs fractions et à 3 75 0/0 une somme considérable. N° 2471.

SI VOS CHEVEUX TOMBENT
FAITES usage de VÉRITABLE PÉTROLE HAHN
Gros: F. VIBERT, Lyon. - Détails: Parfumeurs et Pharmaciens.

Table of stock market data for Bourse de Paris, listing various securities and their prices.